

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERIC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 ^h 1 ^m soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 ^m soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 12 Décembre.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 décembre.

EXPOSITION DE 1889

M. Casteller adresse une question au ministre du commerce au sujet de l'Exposition de 1889.

L'attitude du nouveau ministre du commerce semble mettre en question l'Exposition universelle qui avait été décidé par un vote de la Chambre.

Le ministre du commerce répond que le gouvernement est favorable à l'exposition de 1889. On travaille aux plans qui seront déposés d'ici un mois.

M. Casteller remercie le ministre de sa réponse. Il prend acte de la promesse du dépôt du projet dans un mois.

L'incident est clos.

AFFAIRES DU TONKIN

M. Lockroy adresse une question au ministre de la guerre. Le dossier relatif à la retraite de Lang-Son et au procès Herbingier a été remis à la sous-commission du Tonkin, dont l'orateur est président. La sous-commission a déclaré ne pas vouloir revenir sur une affaire qui est chose jugée.

Un rapport du lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes avait été adressé au général en chef. A la suite de ce rapport, le lieutenant-colonel Herbingier, d'abord renvoyé en France, dut repartir pour le Tonkin, où il fut l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Ce rapport, qui est une pièce judiciaire, un papier d'Etat, a été publié par un journal dirigé par un sénateur.

Voici textuellement les conclusions de ce rapport :

« De l'enquête à laquelle je me suis livré sur les faits qui se sont passés du 28 mars, à partir du moment où le lieutenant-colonel Herbingier a pris le commandement de la 2^e brigade, jusqu'au 31 mars, ressortent les conclusions suivantes :

» 1^o Le colonel Herbingier a donné l'ordre d'évacuer Lang-Son sans s'être rendu un compte exact de la situation des vivres et des munitions, et trompant à cet égard la confiance du général en chef dans sa dépêche du 28 mars, de 4 heures du soir, sans avoir voulu faire le nécessaire pour connaître

les secours, en personnel, en matériel et en munitions, qui lui étaient envoyés ou allaient l'être, alors qu'il avait le télégraphe à sa disposition; sans avoir tenu compte de l'avis du général de Négrier et du commandant Servières qui étaient tous deux opposés à l'évacuation; sans avoir rien tenté de ce que prescrivaient les règlements et l'honneur, pour conserver Lang-Son;

» 2^o L'abandon d'une batterie de quatre rayés de montagne et du trésor est sans excuse;

» 3^o L'évacuation des positions de Tham-Moi a été faite par le lieutenant-colonel Herbingier, contrairement à l'avis du général en chef et sans nécessité;

» 4^o La destruction ordonnée par le lieutenant-colonel Herbingier, à Tham-Moi, des registres de comptabilité du trésor, des appareils optiques et télégraphiques et sans excuse;

» 5^o L'évacuation du fort de Dong-Son a été ordonnée par le lieutenant-colonel Herbingier, malgré l'avis du général en chef, sous des prétextes futiles et imaginaires;

» 6^o La retraite a été conduite avec une précipitation que rien ne justifie, sans avoir pris les mesures nécessaires pour ne laisser entre les mains de l'ennemi ni vivres ni munitions.

» A Lang-Son, le 28 mars au soir, et à Tham-Moi, le 30 mars, le lieutenant-colonel Herbingier était dans un état de surexcitation qui l'empêchait de jouir de toutes ses facultés.

» Signé : BORGNISS-DESBORDES.

» A Chu, le 24 avril 1885. »

La commission du Tonkin, elle-même, n'avait pas reçu communication de ce rapport, d'abord à cause de son caractère judiciaire, puis à cause des détails y contenus, qui peuvent nuire à la bonne discipline de l'armée, et aussi parce que, faire connaître de tels faits à l'étranger, eût été une sorte d'offense à la patrie. (Applaudissements.)

Comment ce document a-t-il pu être communiqué à un journal ?

M. Lockroy demande si le document a été volé dans les archives du ministère de la guerre, ou s'il a été communiqué par une personne du ministère de la guerre; ou bien M. le ministre de la guerre pense-t-il que ce soit le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes, soit le général Brière de l'Isle qui aient cette pièce? c'est qu'alors il n'y aurait plus ni administration, ni armée.

M. le ministre de la guerre répond que cette pièce fait partie du dossier qui a été remis à M. Lockroy. Le ministre a donc été très étonné de voir cette pièce publiée dans un journal. Cette publication est un fait répréhensible au premier chef, et une enquête a été prescrite. Des mesures seront prises pour que des atteintes aussi graves à la discipline ne se renouvellent pas.

M. Lockroy remercie le ministre de sa réponse et il dit qu'il espère que son collègue de la marine se joindra à lui pour découvrir le coupable. (Très bien! très bien!)

L'incident est clos.

EMPRUNT

La Chambre adopte ensuite un projet relatif à la création de ressources extraordinaires pour le département du Lot.

M. Le Provost de Launay. — Les emprunts ont pour objet de forcer les départements à construire des Ecoles normales, alors qu'il y a quatorze mille institutrices sans emploi.

M. Dethou. — Qu'on renvoie les institutrices congréganistes! (Bruit.)

M. Le Provost de Launay. — Il fallait demander ce renvoi pendant l'épidémie de Marseille. (Applaudissements prolongés.)

M. le ministre de l'instruction publique. — Il est vrai que beaucoup de jeunes filles pourvues du brevet sont sans emploi; mais lorsque la loi de la laïcisation sera votée par le Sénat, il y aura des vacances. (Protestations.)

M. de Kergariou. — Je proteste contre cette nouvelle atteinte à la liberté des communes. (Applaudissements.)

SUSPENSIONS DE MAIRES

M. Raoul Duval. — Les suspensions de maires, prononcées par les préfets, se tournent contre l'administration elle-même. On doit se demander si 75,000 fonctionnaires municipaux sont obligés de soutenir quand même le gouvernement, alors que de par la loi de 1884, proposée par M. Goblet, ils n'ont vis-à-vis de l'Etat, aucune obligation politique. (Rires.)

A ce point de vue, ils ne dépendent que de leurs électeurs.

Pourquoi donc ont-ils été frappés? Pour avoir soutenu des candidats conservateurs? (Très bien!)

chéri. Ils étaient du voyage, quand mon père et ma mère sont venus en France. Quel bonheur de les revoir, Lillia y sera.

— Comme tu vas être heureux!

— Sais-tu le projet que je forme, ami? Je voudrais que Lillia et toi vous puissiez vous aimer. Tu deviendrais mon frère.

— Un mari ruiné! la belle affaire pour la fille du plus riche banquier américain!

— Au besoin, nous demanderions à François de te constituer une dot! riposta Robert avec un sourire à demi railleur.

— Va, parle-moi des tiens... tu me réchauffes doucement le cœur en rappelant ces chers souvenirs qui t'émeuvent.

Mais le jeune marin était redevenu triste. Depuis leur fuite de la Louisiane, pour la première fois, ce jour-là, il s'était laissé aller à un mouvement de joie. Le souvenir d'Amine, ancré dans son cœur, ne lui laissait aucun repos. Il se représentait cette douce créature esclave du monstre qui la tenait dans ses mains. Et toujours son esprit cherchait à percer le mystère qui l'enveloppait. Pourquoi avait-elle refusé de partager sa vie? Un instant l'idée lui était venue qu'Amine avait craint l'amour qu'elle lui avait inspiré... Mais cet amour, est-ce qu'elle ne le partageait pas elle-même?

Ils traversaient en ce moment un gracieux vallon, enfermé entre deux collines qui s'élevaient au-dessus d'un cours d'eau. Un gazon vert couvrait le sommet de ses collines et ça et là apparaissaient des aubres vigoureux, chargés de séve, comme toutes les plantes de ce sol vierge. Le silence des solitudes américaines les entour-

M. Papon. — Ces maires faisaient campagne pour des candidats qui soutenaient une politique insurrectionnelle.

M. Raoul Duval. — Vous êtes bien mal venu à dire cela; car, pendant la campagne électorale, j'ai toujours soutenu qu'il fallait constituer un parti de droite libéral dans la République et non contre la République. Ce n'est pas là une politique d'insurrection. (Applaudissements prolongés.)

Au second tour de scrutin, des maires qui ont signé des affiches, favorables à la candidature de M. Papon, n'ont pas été frappés.

Dans toute la France, des faits analogues se sont produits. Je demande à M. le ministre de s'expliquer sur cette politique de deux poids et de deux mesures. (Très bien!)

M. le ministre de l'intérieur. — Les maires ont leur liberté d'opinion, mais ils ne doivent pas exercer de pression. Si le gouvernement a proposé la nomination par les électeurs, ce n'est pas pour armer ses adversaires.

Ce qui n'est pas permis pour le compte de la République ne saurait l'être pour le compte des prétendants. (Bruit et rires.)

Les maires ne peuvent être considérés comme indépendants du régime républicain. (Exclamations.)

S'il en était autrement, le gouvernement serait en péril. (Bruit prolongé.)

M. Raoul Duval. — Je regrette de voir le ministre persister dans cette voie d'autoritarisme. M. Allain-Targé a oublié que lorsqu'il était candidat dans le Maine-et-Loire, il a accepté un banquet, présidé par le maire d'Angers. (Rires.)

D'après la théorie du ministre, non-seulement les maires doivent être républicains, mais encore ils doivent l'être à la façon de ceux qui détiennent le pouvoir. (Applaudissements.)

M. le ministre de l'intérieur. — Je demande l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour est adopté par 329 voix contre 190.

SÉNAT

Séance du 10 décembre 1885.

LA PROCÉDURE DU DIVORCE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la procédure en matière de divorce.

rait, et gagnés par ce silence, ils se taisaient impressionnés doucement.

Ils avaient fait environ la moitié de leur course. A peine avaient-ils rencontré, de temps à autre, un bataillon retardataire de soldats fédéraux, dont les chefs n'avaient pas jugé à propos de les interroger.

Le soleil déclina à l'horizon. En trois heures ils atteindraient aisément le terme de leur petit voyage.

Philippe rompit le premier le silence. Il voyait que l'esprit de son ami, un moment détourné de sa pensée constante, se reportait encore sur Amine, et il voulait le distraire. Pour consoler ces épreuves de la passion, il n'y a que les idées saines et pures de la famille.

— A propos, mon cher, tu ne m'as pas fait le portrait de ma future épouse. Tu as bien voulu m'octroyer sérieusement le cœur et la main de ta sœur Lillia, mais je te ferai observer qu'elle ne me connaît pas... et que je ne la connais pas. M'en voudrais-tu, si je te demandais quelques lignes de description?

Philippe avait vu juste. Robert arraché à sa pensée intime, sourit.

— Ne t'ai-je pas dit que je ne la reconnaîtrais pas, si je la voyais?

— C'est juste! Diable! Comment ton père a-t-il pu, lui, le grand millionnaire, si longtemps te tenir éloigné des tiens?

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

10

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

VI

MAISON PILLÉE.

— Est-ce que tu ne crains pas pour ton père le voisinage des Yankees? demanda Philippe.

Robert eut un sourire plein de fierté.

— Mon père fut-il au milieu de dix-mille Allemands, je ne craindrais rien pour lui. Si tu pouvais savoir combien son nom est populaire et aimé! Il n'y a pas un homme de l'ouest qui ne le connaisse. Beaucoup ont été, à une heure fatale, aidés et consolés par lui.

— Tu es fier de ton père?

— Moi!

Un geste fut d'abord la seule réponse du marin. Puis il ajouta, après un léger silence, d'une voix que l'émotion rendait presque recueillie :

— Si tu savais combien te suis heureux à la pensée que je suis le fils d'un pareil homme! J'aime et je vénère mon père comme ce qu'il y a de plus noble au monde. J'ai été élevé dans ce culte et dans ce respect. Tout ce qu'il a fait de beau, de noble, de généreux, je l'ai appris des autres, qui me disaient : Comme vous devez être heureux d'être le fils de Jean Cavalie.

Robert se tut, l'œil fixé dans le vide, comme s'il eut voulu contempler cette image bénie de son père, le beau vieillard, si ferme et si droit avec ses soixante années de labeur et de probité! Philippe, lui, écoutait et comprenait. Est-ce que son père n'était pas de ceux dont un fils s'enorgueillit? Lui-même avait gravement accompli, sa tâche, et cette tâche finie, il était mort pour la France, sur un champ de bataille.

Robert reprit :

— Mon souvenir va loin. Je vois mon père, à cette heure encore tel qu'il était quand mes yeux d'enfant purent le regarder, quand mes yeux d'adolescent purent le comprendre. C'était un homme aux cheveux noirs, à l'œil bleu, doux et énergique en même temps. Ma mère est à ses côtés, portant sur son visage la sérénité et l'orgueil de sa vertu. Puis le temps passe. Lillia, ma sœur est née. Lillia c'est ma préférée, vois-tu... Peut-être que ce fut elle que je connus le moins! Cela t'étonne? J'ai vingt-cinq ans, il y a douze ans, que j'ai quitté ma famille pour la première fois. Quand j'y suis revenu, il y a six ans, à mon premier voyage, au sortir du Borda, Lillia était au couvent. Je ne l'ai pas vue... Je ne sais pas même si je la reconnaîtrais maintenant...

— Ah! je t'envie, dit un peu tristement Philippe. Tu as en réserve bien des joies que je ne connaîtrai jamais, moi qui suis seul ici-bas.

— Seul? demanda Robert d'un ton de reproche et en serrant la main de son ami.

M. de Montjoie se tut, Robert continua :

— Je les adore tous, vois-tu... c'est à peine si je les ai connus. Je me souviens nettement de Jaanne, mais surtout d'Henri, mon petit frère

M. Labiche, rapporteur, dit que la commission a décidé d'ajouter deux phrases complémentaires pour bien marquer la distinction entre les deux périodes, celle où l'instance principale n'est pas encore introduite et celle où l'instance principale l'est. Dans ce dernier cas, la cour se trouve dessaisie de l'appel qui aurait été formé de l'ordonnance non-conciliation du président.

Cette nouvelle rédaction soulève une discussion entre MM. Griffe, Dauphin, Léon Renault, Allou, de Gavardie, et finalement, l'article 238 est renvoyé pour la seconde fois à la commission.

Sur l'article 239, M. de Gavardie déclare que la disposition de cet article, qui permet d'introduire des demandes reconventionnelles en divorce sur de simples conclusions, est dangereuse et qu'il faut la repousser.

M. de Normandie dit que cette disposition a surtout pour but de diminuer les frais de procédure.

L'article est adopté.

M. Labiche, rapporteur, présente un nouveau texte de l'article 238, qui donne satisfaction aux différents orateurs qui ont présenté des observations. L'article est adopté, ainsi que les articles suivants jusqu'à l'article 251 inclusivement.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Informations

Une brochure publiée en Belgique et ayant pour titre : « Le président de la République française et sa réélection », a été arrêtée à la frontière.

Arrivée du colonel Herbing. — Le colonel Herbing, questionné dès son arrivée à Alger, a manifesté son étonnement de voir réveiller des incidents qu'il considérait comme définitivement clos, et renouveler l'accusation dont un conseil de guerre au Tonkin, l'avait justifié. Le colonel Herbing a refusé des explications qu'il considère comme inutiles, parce que, dit-il, il n'existe pas un ivrogne même atteint de *delirium tremens* qui ne repoussât avec indignation une semblable accusation, contraire au devoir professionnel puisqu'il ne peut parler qu'avec l'autorisation du ministre.

La commission des crédits du Tonkin pourra entendre sa déposition, la rendre publique comme celle du général Brière de l'Isle, mais il ne se croit pas le droit de prévoir d'avance la décision de la commission.

Le colonel Herbing a ajouté : Une enquête sérieuse fera connaître la vérité relativement à l'accusation d'avoir désobéi à l'ordre du général de Négrier, d'avoir abandonné inutilement une batterie et la caisse de l'armée.

Le colonel, en terminant, a dit qu'il croit que la question d'occupation du Tonkin sera résolue quand on le voudra, mais qu'il faut le vouloir. Au début, la conquête de l'Algérie offrit les mêmes difficultés. Il faut savoir, au Tonkin comme en Algérie, s'assurer des concours utiles, lesquels s'obtiennent par l'intérêt.

Le Télégraphe. — Il faudrait pourtant en finir avec l'affaire Herbing; plus nous allons, plus la question s'envenime et se complique. Déjà on met en doute la gravité de la blessure du général de Négrier, et on insinue qu'il a remis le commandement des troupes à Lang-Son pour échapper à la responsabilité d'une retraite désastreuse. Le colonel Mensier, chargé de l'enquête, n'est pas plus ménagé; le général Campon et le général de Courcy sont eux-mêmes mis en cause. D'un autre côté, on affirme que le général Brière de l'Isle n'en est pas à la première difficulté de ce genre; qu'il est rancunier et vindicatif; qu'il sacrifie trop aisément ses inférieurs; qu'il a déjà été compromis à Tay Ninh, vers 1865, alors qu'il était commandant supérieur, dans une triste affaire qui amena la condamnation d'un capitaine.

Toutes ces accusations vagues, ces calomnies, nous voulons le croire, produisent la plus fâcheuse impression sur l'opinion publique et ne peuvent que nuire à la discipline; la désobéissance ne tarde pas, en effet, à se produire quand le soldat ne respecte plus ses chefs.

Nous estimons donc qu'il est nécessaire de faire le silence sur ce douloureux incident; nous espérons que nos confrères le comprendront comme nous et cesseront d'aviver le conflit en publiant des documents toujours incomplets, souvent contradictoires, qui ne prouvent absolument rien.

En persévérant dans la voie dangereuse où ils se sont engagés, le seul résultat possible serait d'amener une double rencontre entre le général Brière de l'Isle, d'une part, et, d'autre part, le général de Courcy, à sa rentrée en France, et le colonel Herbing, qui donnerait sa démission pour laver son honneur.

Croit-on que ces deux duels fussent utiles au pays, à l'armée et à M. Jules Ferry lui-même?

Tout le monde est fatigué de ces discussions stériles, dignes du Bas-Empire, et demande qu'on y mette un terme.

La laïcisation des hôpitaux. —

M. le docteur Dopré, à la suite d'une démarche au ministère de l'intérieur, renonce à son inter-

pellation pour faire simplement une question à M. Allain-Targé sur la laïcisation des hôpitaux. Cette question sera faite lundi.

L'accident de M^{me} de Rothschild. — Le coupé de M^{me} la baronne Alphonse de Rothschild qui accompagnait à la gare de l'Est sa fille, la baronne Albert, a été pris en écharpe par un camion qui l'a renversé rue Lafayette.

La baronne Alphonse a été contusionnée au-dessus de l'œil droit :

L'accident n'a eu aucune suite fâcheuse.

Mouvement financier. — Un mouvement parmi les trésoriers-payeurs généraux est à l'étude au ministère des finances. Deux préfets, qui vont être prochainement remplacés, entreraient dans ces combinaisons.

Les décorations du nouvel an.

— Le président de la République a signé hier l'état de répartition des croix de la Légion d'honneur pour chacun des départements ministériels.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Suivant décret de M. le Président de la République, en date du 5 décembre courant, M. Louis Espéret a été nommé avocat près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M. Sabourin, démissionnaire en sa faveur.

Le mouvement administratif relatif aux sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture, ne sera publié que dans une quinzaine de jours, dès que la chambre sera en vacances.

La médaille du Tonkin. — C'est seulement vers le 20 de ce mois que l'administration de la Monnaie présentera, aux ministres de la guerre et de la marine, le modèle-type de la médaille du Tonkin.

Le ministère de la guerre a commandé 30,000 médailles, en y comprenant les militaires de l'armée de terre qui sont actuellement au Tonkin.

Le ministère de la marine en a commandé 40,000, y compris les tirailleurs tonkinois.

La remise des médailles au ministère de la guerre commencera vers la fin de l'année. La livraison se fera par lots de 5,000. Dans les premiers jours de février, le ministère de la guerre ayant reçu les 30,000 médailles qui lui sont destinées, le ministère de la marine recevra les premières de celles qui lui reviennent. Le modèle de celles-ci est différent des précédentes, toutefois, seulement, en ce qui concerne les inscriptions.

Assistance publique.

Le ministre de l'intérieur a dernièrement adressé aux préfets une circulaire relative au service de l'inspection des enfants assistés et des enfants du premier âge.

M. Allain-Targé se plaint que les tournées des inspecteurs soient trop courtes et trop rares et qu'en conséquence le but que l'on s'est proposé pour sauvegarder les intérêts des enfants n'est pas atteint.

« Il importe donc, ajoute le ministre, qu'à l'avenir l'administration s'assure plus exactement qu'aujourd'hui, de la fréquentation des tournées, de leur durée et de leur résultat. »

Par cette même circulaire, le ministre décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1886, les frais de tournée des inspecteurs ne seront plus mandatés que par douzièmes, sans toutefois dépasser les sommes allouées à chaque fonctionnaire d'après l'arrêté de nomination.

Le ministre décide, en outre, que les écritures devront être faites dans les bureaux des préfectures; car, il n'est pas possible que les inspecteurs soient astreints à des écritures importantes, alors que leur service les appelle ailleurs.

Un règlement particulier sur la matière est en préparation.

Tournoi de billard. — Le tournoi de billard qui vient d'avoir lieu à Chicago entre MM. Vignaux, Slosson et Schæffer a été très disputé; l'avant-dernière partie, notamment en-

tre MM. Vignaux et Slosson, a été très mouvementée. Finalement, le Toulousain Vignaux a été reconnu pour le plus fort joueur de billard du monde entier, après des séries étonnantes.

CATASTROPHE DE CHANCELADE

La fumée qui sortait des galeries, la semaine dernière, a été encore aperçue jeudi. Elle se dégage avec une certaine intensité. Les ingénieurs sont de plus en plus étonnés de ce phénomène qui leur paraît absolument inexplicable. On n'ose pas croire que les carrières ensevelies soient encore vivantes, et cependant cette fumée semble indiquer le contraire. Serait-ce des vapeurs souterraines? Ce serait dans ce cas, la première fois qu'elles se produiraient depuis l'existence des carrières. Les travaux de forage, qui sont à 42 mètres, ne tarderont pas à expliquer cet étrange mystère.

Revue Agricole

Le marché aux bestiaux
DE LA VILLETTE (fin).

J'ai décrit le marché aux bœufs et le marché aux moutons, et j'ai fait remarquer l'ordre parfait qui y règne. Les moutons, pauvres créatures ineptes, sont conduits par les chiens; ces animaux vigilants, mais plus terribles que méchants semblent avoir conscience de leur importance; ils promènent une tournure affairée tout à fait plaisante.

Les bœufs se laissent docilement ranger en bon ordre dans leurs travées. Il est très rare qu'ils se révoltent; l'un deux pourtant, il y a quelques jours, s'échappa avec fureur et donna aux habitants de la Villette le spectacle effrayant d'une course de taureaux; mais c'est là une exception unique.

En voyant les cornes acérées de ces animaux, je demandai si les accidents n'étaient pas fréquents. On me répondit qu'il y en avait à peine un en dix ans. Cependant on ne prend de précautions que contre les taureaux, animaux dangereux qu'on attache solidement par les cornes.

Les veaux sont traités avec des égards tout particuliers.

Tandis que les vaches et les bœufs se tiennent debout pour prendre moins de place, les veaux ont tous une petite litière. De plus on leur donne, au commencement du marché, quelque nourriture, à savoir de la farine délayée dans beaucoup d'eau. On met environ un demi-litre de ce liquide dans une sorte de bidon, et on le verse dans la bouche du veau; cette opération, qui est faite par certaines femmes dont c'est le métier, a pour but de gonfler le veau et de lui donner belle apparence devant l'acheteur. Si un bidon ne suffit pas, on donne à l'animal cinq, dix, et même vingt fois cette dose, les gaz qui se développent alors dans son estomac le gonflent comme s'il était bien gras.

Notez que cette soi-disant tricherie ne trompe personne, puisqu'elle se fait couramment et que tout le monde la connaît; elle est pourtant obligatoire, sans quoi l'acheteur ne manquerait pas de se dire : « Faut-il que ce veau soit maigre pour que, malgré tout ce qu'on a dû lui faire avaler, il ait si mauvaise tournure ! »

Passons au marché aux cochons. Nous n'avons pas besoin de demander notre chemin : les cris assourdissants que nous entendons de leur côté nous guident suffisamment.

Remarquez qu'on ne leur fait aucun mal; mais je crois qu'il n'y a pas, dans la création, d'animal plus criard que le porc. Il faut ajouter qu'il crie mal à propos.

Par exemple, lorsqu'on a vendu un porc, son nouveau maître le marque au fer rouge afin de ne pas le perdre. Il semble que cette opération doive être douloureuse et que le porc ne doive pas perdre une aussi légitime occasion de crier : eh bien pas du tout ! c'est à peine s'il paraît sentir le fer rouge; un léger trémoussement, un court grognement, et c'est tout. Mais ensuite on le pèse et c'est là ce qu'il ne peut souffrir; lorsqu'on le pousse vers la balance, ses cris sont déchirants, et lorsqu'ensuite on veut le faire mon-

ter en charrette, il fait entendre le plus effroyable vacarme qu'on puisse imaginer.

On pèse les porcs sur de belles balances parfaitement organisées, que gouverne un employé de la ville; c'est qu'en effet les porcs se vendent au poids. Il en résulte que le marchand sert toujours à ses porcs un déjeuner magnifique avant de les vendre, de façon à augmenter leur poids autant que possible. Mais le poids d'un animal est chose très variable; aussi l'acheteur ne se presse jamais de conduire à la balance les porcs qu'il vient d'acheter; plus il attend, en effet, plus il a chance que l'animal s'allège. Tels sont les tours que se jouent entre eux les marchands de cochons.

Une partie du marché est réservée uniquement aux plus délicats et aux plus intéressants des animaux, à savoir aux vaches laitières.

On les sépare très soigneusement des autres animaux, afin de les protéger contre la fièvre aphteuse, quoique cette maladie, il est juste de le dire, ne se soit jamais montrée redoutable au marché de la Villette.

Des voitures spéciales sont destinées aux vaches laitières. On les conduit dans une bouverie à part, qu'on a tout dernièrement construite pour elles. Celles que nous y avons vues étaient des animaux magnifiques, tout à fait dignes des soins exceptionnels qu'on leur prodigue.

Il nous reste à dire l'origine et la destination des 2,000,000 de moutons, des 350,000 bœufs et vaches, de 200,000 veaux et 300,000 porcs que l'on conduit chaque année au marché de la Villette. Ce sera l'objet d'un prochain article.

D^r Jacques BERTILLON.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 5 au 12 décembre, 1885.

Naissances.

Rigal, Emile, à St-Georges.
Boyé, Marcelin, rue de la Préfecture, 1.
Mignot, Antoinette, à Cabessut.

Récès, Jeanne, quai Ségur, 41.

Rives, Paul, rue Portail Alban, 6.

Mariages.

Ganiayre, Jean, et Zectier, Catherine.

Décès.

Fouilloux, Barthélemy, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, (hospice).

Barthélemy, Guillaume, cultivateur, 69 ans, rue du four Ste-Barbe, 47.

Carrié, Jean, ancien forgeron, 77 ans, rue du Lycée, 4.

Bach, Jean, cultivateur, 62 ans, célibataire rue Nationale, 71.

Daudrix, Marie, lisseuse, 22 ans, avenue de la Gare.

Max, Lucien, 6 ans, rue des Soubiroux, 24.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. A. Hostermann.

Samedi 12 décembre 1885.

Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 3 actes, mus., de Rossini.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie en 3 actes du Gymnase.

Dimanche 13 décembre 1885.

BRILLANTE SÉANCE DE

PRESTIDIGITATION

DONNÉE PAR

M^{lle} BENITA et le Capitaine SATAN.

Mercredi, 23 décembre.

ANTOINETTE RIGAUD

Par une troupe parisienne.

Musique du 7^{me} de ligne.

(de 3 à 4 heures.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 1885.

Allégo militaire	X...
Les Diamants de la Couronne (ouverture)	Auber.
Le soir (Valse)	O Métra.
Faust (fantaisie)	Gounod.
La Violette bleue (Mazurka)	Gungl.

Dernières Nouvelles

On lit dans le *National* :

Il résulte des dépêches particulières que l'état de l'empereur d'Allemagne est très grave. Le bruit même de sa mort a même couru, mais il n'a pas été officiellement confirmé.

Les dernières nouvelles officielles de la santé de l'empereur parvenues au quai d'Orsay remontent à la matinée d'hier.

On n'augure rien de bon dans ce silence.

Le général Brière de l'Isle a demandé l'autorisation au ministre de la guerre de publier une brochure sur le Tonkin.

On nous affirme que le général Campon lui a refusé cette autorisation.

BIBLIOGRAPHIE QUERCINOISE

ÉTUDE SUR LE MOYEN-ÂGE

Commune et baronnie de Castelnau

M. Léopold Limayrac, membre du Conseil général du Lot, ancien député, vient de publier sur l'histoire de Castelnau-Montrastier un ouvrage important, fruit de longues et patientes recherches.

Dans une intéressante et instructive introduction, l'auteur expose ses idées et le but qu'il poursuit « apporter son contingent aux consciencieux travaux des défenseurs de la vérité historique. » Il décrit ensuite avec une belle carte et des plans à l'appui, la baronnie de Castelnau, depuis l'époque où elle était occupée par les races primitives jusqu'en 1789. Les habitations troglodytiques, les monuments divers élevés à l'âge des druides, les sépultures gauloises, les restes de la civilisation romaine, oppidum d'Estillac, praesidia de Pech-Aigu, de Seguy, de Cussou, camp retranché de Laure, voies de Toulouse à Cahors, de Lyon à Bordeaux, de Cahors à Moissac, sont successivement étudiés avec goût, science et précision.

M. Limayrac nous fait assister à la fondation de la commune et de la ville de Castelnau, dont il nous raconte l'histoire, depuis Odoric de Gordon de Castelnau qui, au VIII^e siècle, délivra le Quercy des barbares, jusqu'à la suppression du Consulat, en 1787, deux ans avant la Révolution.

Il énumère ensuite les fiefs et les arrière-fiefs de la baronnie, donne la liste des nobles, dénombre les revenus, les privilèges des communes et des consulats, les institutions charitables, l'état du clergé et des monastères, et fournit des renseignements sur le cadastre, les monnaies, les poids et mesures, l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Enfin l'ouvrage se termine par les coutumes de Castelnau (texte et traduction) et par quelques documents du plus haut intérêt.

C'est, comme on le voit par cette rapide analyse, une monographie complète, nous dirions presque trop complète, car le travail de M. Limayrac ne comprend pas moins de près de 700 pages.

En publiant cet ouvrage qui lui a coûté de longues veilles et de sérieuses méditations, l'honorable conseiller général n'a pas voulu seulement nous faire connaître l'histoire d'une commune et d'une baronnie, il a cherché surtout à défendre le Moyen-âge et à prouver qu'au lieu d'être, comme on l'a maintes fois répété, une ère de ténèbres et de tyrannie, il a été « une époque puissante, féconde et libre. »

Les communes — dit M. Limayrac — ont été au Moyen-âge « un foyer d'indépendance, de généreux efforts, de courageuse résistance et de liberté ; c'est de leurs luttes contre les invasions étrangères et de la défense de leurs droits contre les empiètements de la force, qu'est sortie la société moderne. » Personne n'a songé à contester le rôle glorieux des communes, et l'écrivain est plus qu'il ne le croit d'accord avec la science moderne, quand il représente l'époque de la féodalité comme une époque de liberté.

Nous lisons en effet dans un excellent ouvrage qui vient de paraître, l'*Histoire de la civilisation française*, par M. Alfred Rambaud, professeur à la faculté des lettres de Paris : « Le régime féodal repose sur le contrat et a pour principe la liberté. La féodalité n'a pas empiré la condition sociale du peuple, nous verrons au contraire qu'elle l'a améliorée. »

M. Limayrac essaie en outre de démontrer que la petite noblesse fit toujours cause commune avec les consuls et le peuple ; et il n'émet cette idée qu'après en avoir recueilli de nombreuses preuves. Il trouve que la petite noblesse constituait une classe dirigeante plus puissante et plus importante numériquement que la bourgeoisie, et que « l'union de cette noblesse du second rang et du tiers-état a seule permis de venir à bout de l'absolutisme formidable du régime féodal. »

Nous aurions désiré que la démonstration de cette thèse fût plus complète et plus concluante, et nous devons dire que nous ne sommes pas convaincu, même après avoir sérieusement examiné les arguments de M. Limayrac.

Que la noblesse du second rang se soit associée à la bourgeoisie et au peuple contre les prétentions exagérées des seigneurs

suzerains, quand ces prétentions la blessaient elle-même, nous l'admettons volontiers ; mais les faits rapportés par M. Limayrac au sujet des luttes entre les consuls de Castelnau et les barons Ratier IV, Bringon de Roquefeuil et Léon de Bonal ne suffisent pas à nous démontrer que les possesseurs des arrière-fiefs ont toujours été les vaillants défenseurs des libertés communales. Le fait a pu se produire quelquefois dans les centres importants, où la petite noblesse et la bourgeoisie se confondaient presque, avaient des intérêts communs et pouvaient être également menacées par l'autorité des suzerains ; mais de cette union passagère, de ces alliances temporaires, on ne saurait conclure à un état général et permanent.

Cette association s'est même produite quelquefois entre les grands seigneurs et les bourgeois contre la royauté. Ainsi, sous Philippe le Bel, quand les exigences du roi sont trop élevées, les nobles, pour lui résister, ont soin de réclamer l'appui du tiers-état.

« C'est par cette alliance des nobles et des bourgeois — dit M. Rambaud — que la liberté politique s'est fondée en Angleterre. En France, cette alliance ne fut pas assez durable pour amener des résultats aussi heureux. »

Il y a des longueurs dans le livre de M. Limayrac, des aperçus généraux qui auraient pu être supprimés sans inconvénient, quelquefois même des « récriminations stériles, » pour nous servir d'une expression de l'auteur.

En revanche, certains points ne sont qu'effleurés, et nous aurions vu avec plaisir, en note ou en appendice, quelques-uns de ces chants populaires « ballades d'un caractère mélancolique que les paysans chantaient en se livrant à leurs travaux, et qu'ils redisaient avec une naïveté ossianique depuis les anciens jours. »

Nous aurions voulu que l'ouvrage fût autrement disposé, que les faits historiques fussent mieux groupés, et que le travail fut divisé en chapitres étendus au lieu de l'être en alinéas. La lecture en aurait été plus agréable et plus facile.

Enfin, nous aurions désiré que dans ses recherches sur les problèmes sociaux, M. Limayrac fût toujours resté dans ces régions sereines qui conviennent à l'historien et ne fût jamais descendu au ton du polémiste. Il entremêle trop souvent son récit d'attaques contre la société moderne. Nous ne discutons pas ses idées ; nous ne les trouvons pas à leur place dans un livre qui n'aurait pu que gagner à être de science pure.

Ces légères critiques, qui montrent avec quel soin nous avons lu l'*Étude sur le moyen âge*, n'enlèvent rien de sa valeur au remarquable travail de l'ancien député. Son ouvrage, plein de faits et d'aperçus ingénieux, quoique souvent discutables, fait connaître pour la première fois des documents d'une grande importance pour l'histoire du Quercy. Il a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent aux choses de notre pays ; et les questions qu'il soulève ne s'arrêtent pas aux limites de la baronnie de Castelnau.

Le style toujours clair et précis, s'élève parfois jusqu'à l'éloquence et on trouve dans ce volume bon nombre de pages bien nourries et fermement écrites. On peut ne pas aboutir aux mêmes conclusions que M. Limayrac, mais on ne saurait assez respecter sa bonne foi, et lui savoir gré de ses efforts patients pour faciliter la « solution des problèmes politiques et des questions sociales qui agitent le pays. »

M. Limayrac nous promet de publier prochainement une étude sur la Révolution de 1789 dans le Quercy. Son premier ouvrage nous fait attendre avec impatience le second.

J. B.

BOURSE. — Cours au 12 décembre

3 0/0	81 00
3 0/0 amortissable (ancien)	82 85
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	105 50
4 1/2 0/0 1883	109 05

Dernier cours du 11 décembre

Actions Orléans	1,342 50
Actions Lyon	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0	385 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	316 50
Obligations Lombardes (jouissance)	314 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	317 00

HISTOIRES DU SAMEDI

UN CAS DE DIVORCE

Monologue

M^e BONBEC (à la barre)

Par devant vous, messieurs, je viens ici défendre Le sieur Gaspard Landry, déclaré bon à pendre Par mon contradicteur, pour avoir à cheval Au galop, déserté le giron conjugal.

Le fait est vrai, mon Dieu ! c'est une grosse entaille Au contrat, j'en conviens. — Pourtant, vaille que vaille !

Nous persistons toujours à désertir ainsi : Agnès veut divorcer, Gaspard le veut aussi !

Quand aux frais du procès, soyez donc équitables ! Vous direz que pour nous ils sont insupportables, Lorsque j'aurai montré, dans le présent discours, Le début et la fin de ces tristes amours. Vous le déclarerez non coupable du crime, Point du tout délinquant, mais bien plutôt victime ! Victime de l'hymen ! d'un hymen frelaté ! Qui nous répugne fort pour l'avoir trop goûté.

Mon client est issu d'une honnête famille Qui choisit demoiselle Agnès pour belle-fille Sans consulter Gaspard. Il trouva fort mauvais Que sa maman le mariât comme un niais. Mais pourtant, en bon fils il goba la pilule Et marcha vers l'autel, non sans quelque scrupule. La noce et le festin se firent au château D'Agnès. Ah ! pour Gaspard ce jour ne fut pas beau ; Car sa femme avait l'air d'une franche paysanne Que l'on dirait toujours prête à mener son âne A la foire. Avec ça, n'ayant point de Vénus Dérobé la ceinture ; et naïve au surplus !... Jusqu'au point d'écouter en tremblant et de croire D'un affreux brigand la plus incroyable histoire ; Jusqu'au point de confondre en un jour de malheur Gendarme et politesse, honnête homme et voleur !

Trop tard le jeune époux entrevit avec peine Les qualités d'Agnès et le poids de sa chaîne. Mais il avait dit « oui ». D'éluder, plus moyen, Les devoirs impérieux de gaillard citoyen.

Sa maman essayait d'exciter son courage : « Ta femme assurément n'a pas un beau visage, Disait-elle, et pourtant elle est fort à mon goût, Elle n'est point pour moi déplaisante du tout. Son tendre et doux regard, sa belle chevelure, Son port majestueux, l'ampleur de sa tournure Relèvent à mon gré... »

— Prenez-la donc, maman !

Lui répartit Gaspard ; pour moi rien de charmant Ne me paraît en faire une agréable laide. Rien ne me peut aussi près d'elle servir d'aide Pour l'aimer follement... Je me résigne enfin... Puisqu'il le faut. Hélas ! il est tiré le vin, Je dois bien donc le boire !... Et là dessus notre [homme] S'éloigna tristement, en dédaignant le baume Que sa mère voulait étendre sur son cœur Pour aviver un peu sa défunte chaleur.

Dans un couloir, il rencontra sa belle-mère, Qui lui dit — une larme au bord de la paupière : « Rendez-la bien heureuse, ô mon gendre adoré ; Par nous que cet hymen ne soit pas déploré. Contentez-la toujours, cette chère mignonne ! Agnès ! ce doux trésor ! qu'aujourd'hui je vous [donne !] »

Sans grand enthousiasme, enfin Gaspard alla Chez sa laide moitié, pour voir, par ci par là, S'il pourrait bien glaner quelque douceur cachée, Dont son âme un instant se sentit chatouillée.

Par la serrure il risque un timide regard. Aussitôt, il perçoit un souffle nasillard, Partant en ouragan du grand lit blanc et rose : « Que est donc ce tonnerre ? O quelle affreuse chose ! De sa terrible atteinte, ô mon Dieu ! sauve-nous ! Car, nous n'avons rien fait pour braver ton courroux ! »

Il dit. Sous le souffle bruyant le rideau gonfle... Seigneur ! préservez-nous d'une femme qui ronfle ! !

Mon client s'est enfui dans sa grande douleur, Ne pouvant supporter le poids de son malheur ! Délivrez-le sans frais de ce nez incommode, Qui, vous chantant si fort des chansons à la mode, Quand doucement on dort, vous réveille en ensurant. Supprimez cet organe, ou déclarez qu'il faut L'envoyer à Paul Bert pour qu'il le rende aphone !

Messieurs, délivrez-nous de cet affreux trombone !

GASTON RAYSSAC.

UN SERVICE A RENDRE

Faire connaître le **BOUILLON CIBILS**, indispensable dans les ménages, précieux à la campagne. Pur extrait liquide de viande de bœuf ; excellent consommé instantané ; parfait cuit avec les légumes.

En vente chez M. MICHAUD-LARIVIÈRE fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, à Cahors.

NOUVELLE

Vengeance Posthume

(Suite).

Continuellement aux aguets près du pavillon des Barraux, caché dans les taillis du parc, il assistait aux entrevues des deux amants. Son sang bouillonnait et il se sauvait, les yeux ensanglantés, comme un loup à qui l'on vient de ravir sa proie. Des envies de meurtre le prenaient et le tourmentaient sans cesse.

Un soir, il s'était introduit dans le parc et suivait les amants, qui devaient avec tendresse. Fou de rage et de jalousie, il avait épaulé son fusil et allait faire feu, quand il aperçut, à la clarté des étoiles, le doux et charmant visage de Marthe.

Pour percer le cœur du vicomte, sa balle devait frapper celle qu'il aimait plus que sa vie, plus que sa vengeance. Il releva lentement son fusil et s'éloigna, le cœur torturé par une affreuse douleur.

Le jour où Georges reçut l'ordre de partir, Juan avait encore pénétré dans le parc. Caché dans les futaies, il contemplait avec des yeux ardents Marthe, à qui le valet de Georges venait de remettre furtivement un billet.

A peine la jeune fille l'eut-elle lu, qu'une pâleur mortelle envahit son visage. Elle tomba évanouie sur un banc, à la porte de la maison.

Juan bondit sur la lettre qu'elle avait laissée échapper et se mit à la lire. En apprenant le départ de son rival, il fut transporté de joie. Il plaça le billet dans la pochette de Marthe ; et, entendant du bruit, il disparut après avoir jeté sur la pauvre enfant un regard qui l'eût fait rougir et frémir en même temps.

A peine venait-il de se jeter dans un buisson voisin, que le comte de Méda parut avec le vieux Barraux.

— Ainsi donc, père Barraux, disait le premier d'un air plein de menace, ne comptez plus sur moi. J'avais toujours cru que vous étiez dévoué à ma famille ; mais je m'étais bien trompé.

— Je vois aussi ce qu'il me reste à faire, répliqua le meunier avec dignité, vous m'avez jusqu'ici comblé de bienfaits, il vous plaît de cesser aujourd'hui ; demain je quitterai cette maison... à l'instant même, si vous le désirez. Mais me sera-t-il permis de vous demander la cause d'une disgrâce aussi subite ?

— Je crois, parbleu ! que vous m'interrogez, répartit le comte avec hauteur ; vous devez comprendre ce dont il s'agit et ne point me forcer à vous en dire davantage.

Sur ce, il s'éloigna, laissant son interlocuteur dans une cruelle stupefaction.

Pendant ce colloque, Marthe était revenue à elle. En entendant du monde, elle se sauva dans sa chambre pour cacher sa douleur.

Le père Barraux, resté seul, se laissa choir sur le banc qu'elle venait de quitter. Mettant la tête entre les mains, il s'abandonna un instant au découragement. Trop fier, pour demander de nouvelles explications, il se demandait quelle pouvait être la cause d'un tel affront. Après cela, il ne lui restait plus qu'à quitter à l'instant cette demeure. Il résolut néanmoins de rester jusqu'au lendemain, pour songer à ce qu'il devait faire.

Juan sortit alors de son buisson et vint accoster le vieux Barraux.

— Je viens, lui dit-il brusquement, d'entendre votre entretien avec le comte et...

— Ce n'est pas bien, dit l'autre en colère ; je vous prenais pour un sauvage et un fou, mais je ne vous aurais pas cru capable de vous occuper de ce qui ne vous regardait pas.

Juan pâlit et son regard flamba ; mais il se contenta et reprit d'un ton fort doux :

— Vous avez tort d'avoir de moi une si mauvaise opinion ; mon caractère est sans doute bien mauvais ; je n'aime guère la société de mes semblables, qui d'ailleurs ont toujours été injustes à mon égard. Mais j'ai une grande estime pour vous, d'autant plus que le comte de Méda paraît vous en vouloir. Et je déteste moi-même le comte de Méda, lui et toute sa race.

— Vous le détestez, dit le père Barraux avec intérêt ; car son cœur était encore ulcéré par les dures paroles du comte.

— Lui ne m'a rien fait, à moi personnellement, mais écoutez cette histoire, reprit Juan.

« Pendant cette longue guerre, qui dura trente ans, un capitaine espagnol, nommé Pedro d'Atlantès, tenait garnison en la ville d'Arras, qui appartenait alors à notre patrie. Une armée française vint assiéger cette cité, qui fut vaillamment défendue par les Espagnols et par une compagnie de lansquenets allemands.

» Dans une sortie, ces derniers firent prisonnier un jeune officier français, qu'ils se mirent en devoir de pendre aussitôt rentré dans les murs d'Arras, en représailles de certaines exactions des Français.

(A suivre).

GASTON RAYSSAC.

Bibliographie

ÉTRENNES 1886

La **Librairie Abel Pilon** (A. LE VASSEUR Succ^r), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (**5 francs par mois**), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

SOUS LA DIRECTION DE :

- | | |
|---|---|
| MM.
BERTHELOT, sénateur membre de l'Institut ;
H. BERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes ;
F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine ;
A. GIRY, professeur à l'École des Chartes ;
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris ;
D ^r L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris ; | MM.
C.-L. LAISANT, député de la Seine, docteur ès-sciences mathématiques ;
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;
H. MARION, professeur de philosophie, chargé de cours à la Sorbonne ;
E. MUNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts ;
A. TRASBOT, ingénieur des Constructions navales ;
A. WALTZ, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux ; |
|---|---|

Secrétaire-général : F. Camille DREYFUS, député de la Seine.

Accompagnée de plus de 25,000 illustrations et cartes hors texte.

La *Grande Encyclopédie*, dont le premier numéro paraîtra le 19 novembre, est l'inventaire raisonné des connaissances humaines à la fin du XIX^e siècle. — Étrangère aux querelles du jour, la *Grande Encyclopédie* se contente d'exposer, avec une scrupuleuse exactitude, les faits connus et les théories acceptées ou discutées. Ses rédacteurs se sont imposé l'impartialité de la science.

La *Grande Encyclopédie* se distingue de toutes les autres publications analogues de notre époque par l'importance de la place accordée à la science et à ses applications industrielles. La *Bibliographie* très complète, jointe à tous les articles de quelque étendue, en fera un ouvrage aussi précieux pour les savants que pour le grand public. Par la richesse de son vocabulaire elle remplace une collection de dictionnaires spéciaux, tandis que l'étendue exceptionnelle donnée aux articles principaux et le système méthodique de renvois qui groupe autour d'eux les mots de moindre importance, lui conservent le caractère et la supériorité d'une Encyclopédie.

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera 20 à 25 volumes grand in-8° Jésus de 1200 pages, seront publiés par livraisons de 48 pages chacune et qui paraîtront régulièrement de chaque semaine.

Le prix de chaque livraison est de 1 fr.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent aux prix de 500 fr. payables à raison de 40 fr. par mois.

L'ouvrage complet sera livré au prix de 400 fr. quel que soit le nombre de volumes parus, à ceux des souscripteurs qui paieront comptant le prix intégral.

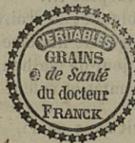
Nul n'est prophète dans son pays, mais dès qu'il s'agit d'indispositions, de maladies tout change. Voyez les **Pilules suisses**; depuis que les guérisons obtenues dans le département se succèdent si rapidement, il n'existe peut-être pas une maison où ce remède, essentiellement français, malgré sa dénomination, n'ait sa place d'honneur. **Chaudes aigues** (Cantal), le 5 Juin 1885. Je souffrais beaucoup de maux de tête et de maux d'estomac; depuis que je prends vos excellentes **Pilules suisses** à Fr. 1.50; je suis complètement guéri; je vous autorise à publier ma lettre. Amalvy; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ?

Prenez les **Pastilles BRACHAT**, à la Saive de pin, au *Lactucarium* et à la *Codéine*. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures: toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.

La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Loyteux, Bordeaux.

Demandez les **Pastilles BRACHAT** dans toutes les bonnes Pharmacies.



PURGATIFS & DÉPURATIFS

Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les **Empoisonnements Intestinaux** (Constipation, Migraines, Congestions), **TRES CONTREFAITS** et imités sous d'autres noms. 1^{re} 50 1/2 boîte (50 grains). 3^e boîte (105 gr.). *Notée dans chaque Boîte.*
DANS TOUTES LES PHARMACIES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C^{tes} de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme*. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR à l'iodure de Potassium**, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose*.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez **J. FERRÉ**, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de **BOYVEAU-LAFECTEUR**.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses, rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, musculation, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Adé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « **LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE** ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le **ROI DES ALIMENTS** pour Nourrissons, « **FARINE PARFAITE DU BARRY** » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY & Co (limited)**, 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

PLANTS AMÉRICAINS
SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à . . . 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à . . . 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à . . . 80 fr.
Riparias en boutures, à . . . 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. GAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

MACHINES A COUDRE
POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)

Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy. Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy. Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERG
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

ON DEMANDE pour un grand domaine agricole et forestier, un garde très sérieux. Appointements 3,200 francs par an, logé, chauffé. Ecrire avec timbre pour réponse à **M. Brenet**, 14, rue Affre, Paris.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations *Saint-James* sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations *Saint-James*, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre.....	5 fr. 25.
La bouteille.....	4 fr. 50.
Le demi litre.....	2 fr. 90.

PÉPINIÈRE RURALE
Cahors 1885, Médaille d'Or

La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.

CRÉE EN 1878, PAR M. BRU,
Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptent pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à **M. BRU**, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS
PRIX-COURANT 1885-1886

VIGNES FRANCO-AMÉRICAINES.			VIGNES AMÉRICAINES.		
PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.			PLANTS RACINÉS ET BOUTURES.		
	le c.	le m.	Boutures	Racinés	
	c.	m.	c.	m.	c.
Alicante Henri Bouschet	100	41.	Riparia Portalis au gloire de Montpeller	44	374
Auxerrois à côté verte	40	350	Riparia tomentoux	3	32
Manzant noir	40	350	Riparia Fabre (grande feuille)	3	25
Cinsaut ou Pansé noir	35	325	Riparia Fabre (2 ^e choix	2	15
Petit Bouschet	35	325	Solonis	4	35
Chassela Doré	40	350	Chalosse ou folle Blanche	4	35
Chalosse ou folle Blanche	40	350	Vialla	4	35
Clairette à gros grains	40	350	Rupestris (large feuille)	10	100
Sémillon Blanc	45	400	Taylor	3	25
			Herbemont le meilleur des producteurs directs pour le Lot. Canningham	3	25
BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES			Jacquez à gros grain	3	25
			Othello	9	50
Alicante Henri Bouschet	100	800	Noah	6	50
Mérou ou Auxerrois à côté verte	3	20			
Merlot et Cabernet Sauvignon	3	20			

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE
Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.